

Hauts-de-France, Aisne  
Vervins  
Hôtel de ville, 4 place du Général-de-Gaulle

## **Tableau et cadre : Embarquement de bestiaux sur le quai de la Quarantaine à Honfleur**

### **Références du dossier**

Numéro de dossier : IM02001794  
Date de l'enquête initiale : 1999  
Date(s) de rédaction : 2000  
Cadre de l'étude : inventaire topographique ville de Vervins  
Degré d'étude : étudié

### **Désignation**

Dénomination : tableau, cadre  
Titres : Embarquement de bestiaux sur le quai de la Quarantaine à Honfleur

### **Compléments de localisation**

Milieu d'implantation : en ville  
Emplacement dans l'édifice : au 1er étage, dans la salle dite du conseil municipal

### **Historique**

Ce tableau est l'œuvre du Parisien Alexandre Thiollet (1824-1895), connu comme peintre de genre et de paysage. Élève des peintres Martin Drolling et Robert-Fleury à l'École des Beaux-Arts, il expose dès 1846 au Salon et sera membre de la Société des Artistes Français jusqu'en 1895. Ce tableau a été présenté au salon de 1872 au Palais des Champs-Élysées sous le numéro 1445, où il est acquis par l'État. Il figure dans l'album Michelez correspondant aux achats et commandes de l'État. L'œuvre fait l'objet d'un dépôt de l'État en 1874, au titre du Fonds national d'art contemporain, au musée municipal de Vervins, occupant alors plusieurs salles de l'hôtel de ville. Cet embarquement des bestiaux sur le quai de la Quarantaine à Honfleur permet d'apprécier pleinement le talent de peintre de paysage et de sujets animaliers d'Alexandre Thiollet. En effet, après avoir commencé à peindre des paysages historiés, il s'oriente vers l'étude naturaliste du paysage. Il choisit, outre les paysages de la vallée de la Seine, les paysages bocagers de la Normandie à partir de 1859. Il se consacre à la description des paysages du pays d'Auge, de Trouville, de Villerville et du petit port d'Honfleur qui est un de ses lieux de prédilection. Il présente aux Salons près de cinq tableaux ayant pour sujet l'embouchure de la Seine à Honfleur ou les bassins du port de la petite cité normande. L'Embarquement de bestiaux du Salon de 1872 montre une œuvre peinte avec des valeurs chromatiques claires, et une touche assez large dotée d'un sens réel de la lumière. La vue panoramique du quai de la Quarantaine permet d'ajouter à la description du vieux Honfleur, au 1er plan, la vision d'un troupeau de vaches attendant d'être embarqué sur les bateaux qui se profilent à l'arrière-plan et composant avec le vaste ciel éthéré, une poétique évocation du rivage normand animé par quelques personnages. De telles vues côtières et maritimes le rapprochent, outre de nombreux artistes naturalistes attentifs à la description de la vie rurale, de peintres comme Boudin ou Isabey. Le tableau de Vervins, qui a conservé son beau cadre d'origine, visible sur la photographie du Salon, permet ainsi d'évoquer tout un aspect de la peinture française, celui du Naturalisme et de la peinture de plein-air, attaché à des formes plastiques traditionnelles qui, parallèlement à l'émergence de l'Impressionnisme, continue à être une part importante de la création picturale de la 2e moitié du 19e siècle.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle  
Dates : 1872  
Auteur(s) de l'oeuvre : Alexandre Thiollet (peintre)  
Basse-Normandie, 14, Honfleur :

## Description

Le tableau est une huile sur toile. Il comporte un cadre en bois doré à décor en relief rapporté sur apprêt de plâtre.

### Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : peinture

Éléments structurels, forme, fonctionnement : plan, rectangulaire vertical

Matériaux : matériau textile (support) : peinture à l'huile ; bois (en plusieurs éléments) : taillé, mouluré, décor en relief, décor rapporté, peint, doré

Mesures :

h = 121,5 ; la = 178 ; Dimensions de la toile à l'ouverture du cadre. Dimensions avec le cadre : h = 160, la = 198.

Représentations :

scène ; transport par eau, paysan

représentation animalière ; troupeau, vache

vue d'architecture ; Honfleur ; port, bateau, mer, ville

Sur le quai de la Quarantaine du port normand de Honfleur, dont on aperçoit sur la droite les vieilles maisons à pan de bois, un troupeau de vaches attend d'être embarqué dans les bateaux à voile qui se découpent à l'horizon. Quelques paysans à côté des bateaux semblent se préparer à amener les bêtes à bord.

Inscriptions & marques : date (peint, sur l'oeuvre), signature (peint, sur l'oeuvre), numéro d'inventaire (manuscrit, sur étiquette), (peint, sur cartel),

Précisions et transcriptions :

Date (peinte, sur l'oeuvre, en bas à droite) : 72. Signature (peinte, sur l'oeuvre, en bas à gauche) : Thiollet. Numéro d'inventaire (manuscrit, sur étiquette, au revers de la toile) : 1282 Thiol (I). Titre (sur le cartel du cadre) : Embarquement de bestiaux.

### État de conservation

mauvais état

Le support est affecté d'une perte d'adhérence de la matière picturale dans sa partie inférieure. Présence de deux trous dans la partie droite du ciel. Réseau de craquelures. L'oeuvre a fait l'objet de repeints sommaires anciens.

### Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété de l'Etat

### Illustrations



Vue de l'oeuvre.  
Phot. Thierry Lefébure  
IVR22\_19990204092VA



Détail de la scène d'embarquement.  
Phot. Thierry Lefébure

IVR22\_19990204103XA

## **Dossiers liés**

**Oeuvre(s) contenue(s) :**

**Oeuvre(s) en rapport :**

Hôtel de ville de Vervins (IA02000349) Hauts-de-France, Aisne, Vervins, 4 place Général-de-Gaulle

Auteur(s) du dossier : Xavier-Philippe Guiochon

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Vue de l'oeuvre.

IVR22\_19990204092VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefebvre

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la scène d'embarquement.

IVR22\_19990204103XA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation